

-----  
Arrondissement de Compiègne  
60400

Mairie de **PONTOISE-LÈS-NOYON**

-----  
Canton de Noyon

**CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020**

Date de convocation : 19 novembre 2020

Date d'affichage : 19 novembre 2020

L'an deux mil-vingt le vingt-quatre novembre à dix à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PONTOISE-LES-NOYON, régulièrement convoqué le 19 novembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur SOUFFLET, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs SOUFFLET, VEYSSIER, LEBRUN, GOBERT, JOURDAN et METZ  
Mesdames, GENOU, GRAUX, CARPENTIER et BALLAY.

**Pouvoir** : M. LEBRUN Dominique ayant donné pouvoir à M. SOUFFLET Jacques

Excusé : M. DEVIOT Gilles

Mme BALLAY Valérie a été nommée secrétaire.

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à faire sur le procès-verbal de la dernière séance du 8 septembre 2020 le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, ce procès-verbal.

**35-2020 – Adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'OISE, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au Syndicat d'Energie de l'Oise.**

Monsieur le Maire expose que les Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte, par délibération respective en date du 12 décembre 2019, du 21 janvier 2020 et du 13 février 2020, ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 17 février 2020, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :*

*À l'unanimité*

**APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.

**36-2020 – Encaissement des chèques**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du remboursement de la **SMACL pour les salaires de Mme CASTEX** pour les montants suivants :

- 4 036,77 €
- 1 459,44 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré **ACCEPTÉ** à l'unanimité l'encaissement des chèques ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité que la Ville de Noyon :

- Intègre les études du barreau de Roissy-Picardie un schéma de desserte directe entre Noyon et l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle
- Dimensionne les études de gabarit de la ligne SNCF dans la perspective d'une desserte renforcée
- Lance une étude socio-économique qui valide une desserte directe nouvelle entre Roissy et Noyon afin de relier le bassin d'emploi à celui de Roissy en moins d'une heure. »

### **38-2020 – Objet : Achat et demande de subvention pour 2 caméras de vidéosurveillance.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour des caméras de vidéoprotection supplémentaires :

- Rue du Moulin
- A la benne à verre

Le montant prévisionnel des travaux est estimé, hors taxes : **9 375.00 €**

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la contexture du projet des travaux présentés ci-dessus ;
- sollicite, à cet effet, une subvention au taux maximum, auprès du Conseil Général ;
- sollicite, à cet effet, une subvention au taux maximum, au titre de la F.I.P.D. ;
- prend l'engagement de réaliser les travaux dès 2021, si la subvention sollicitée est accordée, et d'inscrire lesdits travaux au budget 2021;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **39-2020 – 39-2020 Objet : Annulation des loyers du café Novembre et décembre 2020**

Monsieur le maire rappelle que suite au re-confinement en novembre et décembre 2020, le café du village n'a pu exercer son activité.

Afin de le soutenir financièrement, le maire propose de ne pas mettre en recouvrement les loyers suivants :

- Novembre et décembre 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'annuler les loyers de novembre et décembre 2020.

### **40- Echange de terrain avec M. Gérard DESSEAUX**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer un échange de parcelle entre la commune et M. Gérard DESSEAUX pour permettre l'accès « sécurité » au futur logement des séniors.

- Division de la parcelle ZC n°8 appartenant à M. Gérard DESSEAUX
- Division de la parcelle C n°363 appartenant à la commune de Pontoise-les-Noyon
- 

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'échange de cette parcelle.

### **41- Dispositif : plantations d'arbres sur propriétés publiques – 1 million d'arbres en Hauts-de-France**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que nous avons la possibilité d'adhérer au dispositif plantations d'arbres sur propriétés publiques – 1 million d'arbres en Hauts-de-France.

La Région interviendra financièrement à hauteur de 90% du coût des plants et fournitures (protections, paillage et tuteurs). Toute autre dépense liée au projet n'est pas éligible.

Toutefois, le projet devra présenter l'intégralité des dépenses liées au projet (main d'œuvre, prestation de plantation etc...)

- Conditions d'éligibilité :
- La biodiversité
- Les espèces doivent être locales et/ou adaptées aux conditions de sol de sites
- L'opération doit être réalisée au cours des années 2020 à 2023
- Le coût est plafonné à 10 € par plant avec protection compris

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité d'adhérer au dispositif : plantations d'arbres sur propriétés publiques – 1 million d'arbres en Hauts-de-France

## INFORMATIONS :

Monsieur SOUFFLET fait part :

- de la réunion avec le Chénélet sur la construction des logements « Séniors » derrière la Mairie, en collaboration avec L'OPAC et le Département. Le département souhaite que les retraités puissent avoir accès aux logements à charges modérés. Il accompagne l'OPAC et les Communes dans leur projet. Le Chénélet est un organisme qui permet l'insertion et la ré-insertion des personnes désocialisés. La commune prévoit la construction de 7 à 8 logements.
- de la distribution des colis de Noël qui aura lieu à partir du lundi 21 décembre
- que le Groupement d'Énergie auquel on adhère au SE 60 permettra une économie de 7% par an soit environ 800,00 €
- de la demande de M. et Mme GOBERT Pascal – Rue du Moulin pour l'installation d'un miroir à leur sortie.
- du décès de Madame Françoise ROUSSELLE dans sa 97<sup>e</sup> aine années
- du décès de Madame Raymonde BLANCHETTE dans sa 98<sup>e</sup> aine années
- du décès de Madame Ines DEL NIN dans sa 95<sup>e</sup> aine années

Monsieur VEYSSIER informe les membres du Conseil Municipal :

- qu'il a 32 participants d'inscrits pour l'affouage et que le tirage au sort aura lieu le vendredi 4 décembre à 18h00 en Mairie.
- que les lampes LED sur l'éclairage public de la commune ont permis une économie depuis 2013 de 179 € par trimestre.
- que le nettoyage des peupliers a été fait en parti manuellement avec Pascal GOBERT et Eric COUASNON, il propose l'achat d'un broyeur pour un montant de 1 800€ H.T pour l'année 2021, qui servira à l'entretien des peupliers mais aussi des bas-côtés de la commune.
- qu'une barrière pour délimiter le terrain de pétanque et le parking de la salle des fêtes serait appréciable afin de séparer le terrain de jeux du parking de la salle, pour permettre aux habitants de bénéficier des infrastructures lorsque la salle est louée.



Le Maire

Jacques SOUFFLET